

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 juillet 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2018-06-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-huitième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2018-06-212

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2018 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.9 Résolution pour mandater la MRC d'Acton pour apporter des modifications au règlement G-100.

15.4 Résolution pour autoriser le remboursement de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-213

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2018.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 juin 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juin 2018 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR RAYMOND ISABELLE.

Monsieur Raymond Isabelle dépose une demande au conseil pour refaire l'asphalte de la rue Isabelle.

Le conseil en prend acte.

Rs.2018-06-214

DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE DE LA BOUTIQUE JACOSTE MODE.

Attendu que le propriétaire de la boutique Jacoste Mode désire faire une vente trottoir les 5, 6, 7 et 8 juillet 2018;

Attendu qu'une demande d'autorisation est soumise à la Ville d'Acton Vale pour l'installation temporaire d'un chapiteau de 20 X 10 pour ladite vente trottoir, qui serait installé sur le trottoir de la rue Dubois;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville autorise le propriétaire de la boutique, l'installation temporaire d'un chapiteau sur la rue Dubois pour la vente trottoir, mais qu'aucun piquet ne peut être enfoncé dans l'asphalte et le ciment et que des cônes orange devront être installés pour la circulation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

DÉPÔT ET LECTURE DU RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, le maire, M. Éric Charbonneau, fait rapport des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe. Une copie de ce rapport est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Les membres du conseil acceptent, tel que déposé, le rapport du maire et décrètent que le texte du rapport soit publié dans le Journal La Pensée.

Rs.2018-06-215

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ACTON VALE.

Attendu le dépôt des états financiers 2017 de l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter les états financiers 2017 de l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-216

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES –TITRE DU PROJET : RIRL-2016-498.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Acton a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL :

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la Ville d'Acton Vale choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-217

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE DE PRÊT DE LOCAUX D'URGENCE (SÉCURITÉ CIVILE) À INTERVENIR AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE.

Attendu que la Ville d'Acton Vale prend des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

Attendu que la Ville d'Acton Vale demande l'assistance à la Commission scolaire de St-Hyacinthe, afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence, si ses propres locaux n'étaient pas disponibles, ou dont la capacité serait excédée ;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'entente de prêt de locaux d'urgence (sécurité civile) à intervenir avec la Commission scolaire de St-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-218

MANDAT D'ACTE DE SERVITUDE POUR LES SERVICES PUBLICS/PHASE III DE LA RUE PELCHAT.

Attendu la réalisation des travaux de la phase III de la rue Pelchat;

Attendu que pour procéder à l'installation des poteaux pour le téléphone et l'électricité, la Ville d'Acton Vale doit céder une servitude au profit des entreprises de services publics;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire pour la rédaction et la publication de l'acte de servitude;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater Me François Deslandes, notaire pour la rédaction et la publication d'une servitude au profit des entreprises de services publics pour le développement domiciliaire, Phase III de la rue Pelchat;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-219

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION D'UN DEVIS ET ESTIMATION DES COÛTS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 1^{ER} RANG, DIRECTION STE-CHRISTINE.

Attendu la réception, le 13 juin 2018, d'une offre de services en ingénierie de Pluritec, ingénieurs-conseils, pour le projet cité en titre;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate « Pluritec, ingénieurs-conseils », pour la préparation d'un devis et l'estimation des coûts pour les travaux de réfection du 1^{er} Rang, direction Sainte-Christine, de la Route 139 sur une distance de 800 m, selon l'offre de services datée du 13 juin 2018;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 5 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, à « Pluritec, ingénieurs-conseils »,

De financer cette dépense à même le fonds général. D'utiliser le budget prévu pour la signalisation pour compenser cette dépense non prévue au budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-220

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-THÉODORE D'ACTON.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, l'entente à intervenir avec la municipalité de St-Théodore d'Acton, relativement au déneigement d'une partie du 5^e Rang et de la rue Camille;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le maire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la municipalité de St-Théodore d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON POUR APPORTER DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT G-100.

Attendu qu'en 2009, la Ville d'Acton Vale a adopté le règlement général numéro G-100 relatif aux affaires de la municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend soumettre à la MRC d'Acton d'apporter certaines modifications aux dispositions du règlement général numéro G-100;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De mandater la MRC d'Acton afin de refondre certains règlements déjà en vigueur et d'apporter certaines modifications aux dispositions du règlement général numéro G-100.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

a) Rapport d'intervention du service incendie – mai 2018.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

En vertu de l'article 5 du règlement 158-2007, voici un engagement qui a été autorisé par la directrice générale.

Pour faire suite au besoin du département des Travaux publics pour la saison estivale 2018, il y a eu un affichage interne et un affichage externe.

M. Jérémy Chagnon-Morin a été embauché comme employé temporaire à temps plein, Classe 3. Il sera rémunéré selon le salaire à l'embauche d'une classe 3, prévu à la convention collective. Il a débuté le lundi 11 juin 2018.

Le conseil prend acte.

Rs.2018-06-222

RÉSOLUTION POUR NOMMER LE RÉCRÉOLOGUE À LA TABLE DES PARTENAIRES JEUNESSE DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Table des Partenaires Jeunesse de la MRC d'Acton regroupe des organisations à but non lucratif œuvrant auprès des jeunes âgés entre 6 et 17 ans et leur famille, ainsi qu'auprès des jeunes adultes âgés entre 18 et 35 ans;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un représentant pour la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De nommer le récréologue, Jean-Guy Rocheleau, à titre de représentant de la Ville d'Acton Vale à la Table des Partenaires Jeunesse de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-223

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC MUSIPHONIE – ÉDITION 2018-2019.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie pour l'organisation et l'animation de l'harmonie relève MusiPhonie et l'harmonie MusiPhonie à Acton Vale pour la saison 2018-2019;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-224

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA MODIFICATION DES COÛTS D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'ACTON VALE.

Attendu que le club de patinage artistique d'Acton Vale soumet une demande à l'effet de modifier le coût d'inscription pour la saison 2018-2019;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu : D'autoriser le club de patinage artistique d'Acton Vale à modifier le coût d'inscription pour la saison 2018-2019. Le coût d'inscription pour 2018-2019 est déterminé comme suit :

• P+ Débutant, étape 1 et préparation au hockey 2x/sem. :	420 \$
• P+ Étape 1 réussie et préparation au hockey 2x/sem. :	450 \$
• Étoile 2x/sem. :	550 \$
• Star et Compétition 1x/sem. :	719 \$
• Star et Compétition 2x/sem. :	759 \$
• Star et Compétition 3x/sem. :	811 \$
• Tarif exception 1x/sem. Danse :	495 \$
• Tarif exception 1x/sem. style libre :	566 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-225

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE REMBOURSEMENT DE SUBVENTION.

Attendu que comme au hockey, quelques joueurs de baseball inscrits à Acton Vale ont été recrutés pour jouer dans la catégorie AA, qui n'est pas offerte par l'Association de baseball mineur de la région d'Acton;

Attendu que certains jeunes d'Acton Vale jouent dans la ligue Richelieu-Yamaska avec l'Association de baseball élite;

Attendu que des demandes de remboursement de subvention ont été déposées;

Attendu que le coût de remboursement de la subvention est de l'ordre 60%, pour un maximum de 250 \$;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise, pour cette année, le remboursement des subventions de 60%, pour un montant maximum de 250 \$;

Que la Ville d'Acton Vale entend revoir son « *plan directeur des loisirs* » et prévoit adopter une politique d'aide financière aux activités récréatives, sportives et culturelles afin de promouvoir ses activités locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2018-06-226

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 9.7.2 déposée par l'entreprise Steve Normandin Inc. afin que soit autorisé l'aménagement et le pavage d'une entrée charretière et d'une aire de circulation/stationnement à l'avant du bâtiment principal de son entreprise située au 505, rue Bonin à Acton Vale;

Attendu que M. Normandin souhaite obtenir un permis pour l'aménagement de la cour avant de son entreprise et que le projet inclus une entrée charretière d'une largeur de 31 m alors que le règlement de zonage 069-2003, article 9.7.2 stipule qu'une entrée charretière desservant un usage autre que résidentiel peu avoir une largeur maximale de 10 m, soit une dérogation de 21 mètres par rapport à la largeur permise par la réglementation;

Attendu que le propriétaire doit, pour obtenir un permis, déposer un plan de l'aménagement projeté respectant les autres dispositions réglementaires applicables (bordure de béton, drainage et autres);

Attendu que l'entrée charretière ne sera pas élargie par rapport à sa largeur actuelle, que le bâtiment principal implanté sur ce lot a été construit avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage 069-2003 et que l'aménagement de la cour n'a jamais été réalisé de façon permanente depuis;

Attendu que cet immeuble est situé dans une zone industrielle;

Attendu la recommandation 021-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 30 mai 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 021-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée afin que soit autorisé l'aménagement et le pavage d'une entrée charretière et d'une aire de circulation/stationnement à l'avant du bâtiment principal de son entreprise située au 505, rue Bonin à Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

Rs.2018-06-227 **VOTE DE FÉLICITATIONS.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter le comité organisateur du défi cycliste de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier qui a eu lieu le 10 juin dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-228 **VOTE DE FÉLICITATIONS.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose et il est unanimement résolu de féliciter l'équipe de la bibliothèque municipale qui a reçu une mention spéciale du Groupe Banque TD, de la Bibliothèque publique de Toronto et de Bibliothèque et Archives Canada pour sa programmation dans le cadre du Club de lecture d'été TD 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 10.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures dix minutes (20;10).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date